



La Balme de Sillingy, le 5 avril 2024

DECISION DU MAIRE N° 2024-038

Objet : Demande de subvention pour la construction d'un équipement sportif multifonctionnel – Département Haute-Savoie

Le maire de la commune de La Balme de Sillingy,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2019-108 du 14 novembre 2019 portant demande de subvention régionale pour la construction de vestiaires ;

Vu la délibération n° 2021-011 du 22 février 2021 portant demande de subvention pour le financement de la construction de vestiaires au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 ;

Vu la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

DECIDE

Article 1 :

De réviser le plan de financement comme suit :

- Opération : Construction d'un équipement sportif multifonctionnel – 1 410 317 € Hors Taxe
- Subvention de la Région : 278 300 € - (19,73 %).
- Subvention de l'Etat : 108 200 € - (7,67 %) – DETR 2021.
- Conseil départemental de Haute-Savoie : Formuler une demande de subvention pour ce projet de 282 063 € correspondant à 20,00 % du montant hors taxes des dépenses d'investissement estimées.

Article 2 :

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,
Séverine MUGNIER



Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 10/04/2024
De sa publication le 10/04/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.